



Council of the
European Union

013149/EU XXVI. GP
Eingelangt am 01/03/18

Brussels, 1 March 2018
(OR. en, fr)

6700/18

Interinstitutional Files:

2017/0230 (COD)

2017/0231 (COD)

2017/0232 (COD)

EF 61
ECOFIN 197
SURE 14
CODEC 293

COVER NOTE

From: Mr Georges DASSIS
President of the European Economic and Social Committee

date of receipt: 27 February 2018

To: Mr Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, Secretary-General of the Council of
the European Union

Subject: OPINION from the European Economic and Social Committee

Proposal for a
Regulation of the European Parliament and of the Council Amending
Regulation (EU) No 1093/2010 establishing a European Supervisory
Authority (European Banking Authority);
Regulation (EU) No 1094/2010 establishing a European Supervisory
Authority (European Insurance and Occupational Pensions Authority);
Regulation (EU) No 1095/2010 establishing a European Supervisory
Authority (European Securities and Markets Authority);
Regulation (EU) No 345/2013 on European venture capital funds;
Regulation (EU) No 346/2013 on European social entrepreneurship funds;
Regulation (EU) No 600/2014 on markets in financial instruments;
Regulation (EU) 2015/760 on European long-term investment funds;
Regulation (EU) 2016/1011 on indices used as benchmarks in financial
instruments and financial contracts or to measure the performance of
investment funds; and
Regulation (EU) 2017/1129 on the prospectus to be published when
securities are offered to the public or admitted to trading on a regulated
market [COM(2017) 536 final]

6700/18

TM/ek

DGG 1B

EN/FR



European Economic and Social Committee

ECO/441
European System of Financial Supervision (ESFS) – Reform

OPINION

European Economic and Social Committee

**Proposal for a
Regulation of the European Parliament and of the Council
Amending Regulation (EU) No 1093/2010 establishing a European Supervisory
Authority (European Banking Authority); Regulation (EU) No 1094/2010 establishing a
European Supervisory Authority (European Insurance and Occupational Pensions Authority);
Regulation (EU) No 1095/2010 establishing a European Supervisory Authority (European
Securities and Markets Authority); Regulation (EU) No 345/2013 on European venture capital
funds; Regulation (EU) No 346/2013 on European social entrepreneurship funds; Regulation
(EU) No 600/2014 on markets in financial instruments; Regulation (EU) 2015/760 on European
long-term investment funds; Regulation (EU) 2016/1011 on indices used as benchmarks in
financial instruments and financial contracts or to measure the performance of investment
funds; and Regulation (EU) 2017/1129 on the prospectus to be published when securities are
offered to the public or admitted to trading on a regulated market**

[COM(2017) 536 final – 2017/0230 (COD)]

**Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council amending Directive
2014/65/EU on markets in financial instruments and Directive 2009/138/EC on the taking-up
and pursuit of the business of Insurance and Reinsurance (Solvency II)**

[COM(2017) 537 final – 2017/0231 (COD)]

**Proposal for a Regulation of the European Parliament and of the Council amending Regulation
(EU) No 1092/2010 on European Union macro-prudential oversight of the financial system and
establishing a European Systemic Risk Board**

[COM(2017) 538 final – 2017/0232 (COD)]

Rapporteur: **Daniel MAREELS**

Consultation	Council of the European Union, COM(2017) 538 final: 23/10/2017, COM(2017) 536 final: 22/11/2017 and COM(2017) 537 final: 29/11/2017 European Parliament, COM(2017) 538 final: 26/10/2017, COM(2017) 536 final: 16/11/2017 and COM(2017) 537 final: 16/11/2017
Legal basis	Articles 114 and 304 of the Treaty on the Functioning of the European Union
Section responsible	Section for Economic and Monetary Union and Economic and Social Cohesion
Adopted in section	29/01/2018
Adopted at plenary	15/02/2018
Plenary session No	532
Outcome of vote (for/against/abstentions)	156/0/5

1. Conclusions and recommendations

- 1.1 The EESC welcomes the Commission's proposals aimed at strengthening supervision in the Capital Markets Union (CMU), the objectives of which it fully supports. These proposals are not only a new, important step in the efforts to achieve greater integration and convergence by increasing integrated supervision in the CMU, but they also contribute to the achievement of broader objectives.
- 1.2 In fact they first provide new building blocks for the realisation of a CMU in the EU, the rapid establishment of which is highly desirable. The CMU, together with the Banking Union, should in turn contribute to the further deepening and completion of the EMU. In more general terms, this should help to strengthen the position of the EU and its Member States in a changing global environment.
- 1.3 The importance of a smoothly operating CMU should not be underestimated, as it can make an important contribution to private, cross-border risk-sharing. This should make the Member States more resilient to asymmetric shocks in times of crisis. In order to achieve that goal, the markets need to be secure, stable and resilient to shocks. More integrated supervision, at both micro- and macro-prudential level, plays a crucial role in this.
- 1.4 It is therefore very important and a priority to further pave the way for more cross-border market transactions; it must be possible to conduct these without national and other obstacles, barriers and inequalities, and at a lower cost. A level playing field is essential and regulatory arbitrage has no place in it. Companies must be able to make easier and more effective use of financing, with reduced administrative burdens and at a lower cost.
- 1.5 For their part, consumers and investors need more and better choice and greater protection. Ultimately, the Committee believes, the aim must be for all stakeholders, including the supervisory authorities, to have more confidence in the markets. That confidence can also be boosted by moving towards more sustainable financing, in line with international activities and agreements. This should also be reflected in the system of supervision.
- 1.6 The new supervisory environment should be based on a permanent concern to ensure the greatest possible clarity and legal certainty for all. The challenge is to find the right balance between the competences of national and European supervisors and, where possible, to apply the subsidiarity and proportionality principles, especially now, in the build-up phase of the CMU and in the interest of the diversity of market operators, particularly the small ones. This also applies to local transactions. At the same time, action is needed to tackle lack of clarity, overlaps and other shortcomings in supervision that hinder or seriously impede the realisation of the union.
- 1.7 It is also important to keep the future in mind, so as to ensure that new developments and modern technologies, such as FinTech, can be correctly and safely applied in the financial environment, with a level playing field for all operators.

- 1.8 In developing integrated supervision, it is important to work towards convergence and coordination, with effectiveness and efficiency being the guiding principles, in line with the REFIT approach. Strengthening the capacity of the European Supervisory Authorities to carry out their own impact assessments could be helpful to this end. Close attention should also be paid to costs. Where part of the costs is directly borne by the private sector, care should be taken to exercise budgetary discipline and avoid duplication. Any alterations must be made in a transparent way and there must be appropriate control of overall resources. The industry should be appropriately involved.
- 1.9 As in the past, all future steps should be based on dialogue and consultation with all bodies and other stakeholders, as well as on public consultations of all interested parties. Such an approach is considered very important by the Committee, since it makes it possible to achieve the best possible results in any given situation, based on the broadest possible consensus.
- 1.10 These proposals represent a major step forward, but they are not the end of the story. In the EESC's view, we must continue to pursue the ultimate objective of a single European capital markets supervisor, as stated in the Five Presidents' Report. Once the current proposals have been implemented, it is important to work on them steadily and intelligently, bearing in mind the points set out above.
- 1.11 The Committee fully supports the proposal to transfer certain supervisory powers in the area of insurance from national supervisors to the European level, thus contributing to supervisory convergence and a level playing field for all market participants.

2. **Background**¹

- 2.1 Concerning the establishment of a CMU, it can currently be noted that Europe already has consistent banking sector supervision via the Single Supervisory Mechanism in the Banking Union, in which 19 Member States participate, while the supervision of capital markets in the EU, with certain exceptions, is conducted at national level.
- 2.2 It is clear that this situation is not in line with the principles on which the CMU – as well as the Banking Union – are based. It should also not be forgotten that the pursued financial integration will benefit not only the EMU but also the Member States.
- 2.3 Since the completion of the CMU is a priority for the current European Commission, work is being done as a matter of priority in order to bring supervision more into line with the principles of the CMU and financial integration in a changing environment. Moreover, this initiative was already announced in the recent mid-term review of the CMU².

¹ The text is inspired by several official publications issued by, among others, the Council and the Commission. See, among others, <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13447-2017-INIT/en/pdf> and http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-3308_fr.htm?locale=EN

² Communication from the Commission on the Mid-Term Review of the Capital Markets Union Action Plan, [COM\(2017\) 292 final](#).

- 2.4 Specifically, on 20 September 2017, the Commission presented a communication³ and three legislative proposals which provide for amendments to two directives and nine regulations⁴. The proposed measures apply to all Member States.
- 2.5 These proposals aim to strengthen and further integrate the current EU supervisory framework, in particular through:
- 2.5.1 better coordination of supervision, through:
- 2.5.1.1 targeted strengthening across the EU of macroprudential supervision, which is managed by the European Systemic Risk Board;
- 2.5.1.2 greater supervisory convergence, by strengthening the existing powers of the European Supervisory Authorities (ESAs).
- 2.5.1.3 enhancing the European Supervisory Authorities' procedures for issuing guidelines and recommendations to reflect the importance of these tools;
- 2.5.1.4 allowing the European Securities and Markets Authority (ESMA) to receive transaction data directly from market participants;
- 2.5.1.5 increasing the role of the European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) in coordinating the authorisation of insurance and reinsurance companies' internal risk measurement models.
- 2.5.2 Extending the direct supervisory powers of ESMA;
- 2.5.2.1 the new areas of capital market supervision focus on those areas where direct supervision can remove cross-border barriers and promote further market integration. This can be seen as a step towards having a common supervisory authority.
- 2.5.3 Improving the governance and financing of supervisory authorities;
- 2.5.3.1 with regard to the governance structure, a distinction is made between the powers of national authorities and those of the European Supervisory Authorities. The former continue to determine the general approach and decide on regulatory issues, while the latter will be responsible for EU-related decisions concerning coordination and supervisory practices.
- 2.5.3.2 Diversification is pursued with regard to financing. The aim is for sector and market operators to also contribute part of the funding, alongside public authorities.

³ Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Central Bank, the European Economic and Social Committee, and the Committee of the Regions on Reinforcing integrated supervision to strengthen Capital Markets Union and financial integration in a changing environment, [COM\(2017\) 542 final](#).

⁴ See https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/financial-supervision-and-risk-management/european-system-financial-supervision_en#reviewoftheesfs

2.5.4 Requiring the European Supervisory Authorities to take account of environmental, social and governance factors, as well as issues related to FinTech, when performing tasks within their respective mandates;

2.5.4.1 as a first step, the role of European Supervisory Authorities in assessing environmental, social and governance risk is clarified and strengthened, in order to achieve long-term stability of the European financial sector and the advantages for a sustainable economy⁵.

2.5.4.2 With regard to FinTech, regulators and supervisors should be given the opportunity to familiarise themselves with these technologies and should have the chance to develop new rules and supervision, including by working together with these firms⁶.

2.6 A proposal⁷ has also been announced that provides for the transfer to the European Supervisory Authorities of certain supervisory powers currently vested with the national competent authorities. This mainly applies to the insurance sector.

2.6.1 With regard to ESMA, this essentially involves the transfer of the power to authorise and supervise data reporting service providers, as well as to collect information in that area.

2.6.2 With regard to EIOPA, the proposals concern assigning it a greater role in contributing to supervisory convergence in the area of applications for the use of internal risk measurement models, changes with respect to information sharing regarding such model applications, and the possibility for it to issue opinions in that connection and to assist in the settlement of disputes between supervisory authorities.

3. **Comments**

3.1 The present Commission proposals are by and large part of the broader approach to implementing a CMU, the major importance and relevance of which is beyond doubt. In that respect, the EESC "strongly supports this union and is ambitious regarding its implementation". Its prompt establishment is of great importance⁸. The European Council⁹ and the European Parliament¹⁰ have also regularly called for work to be done on completing the CMU.

3.2 For the Committee, the CMU must in turn be placed within the wider context of Europe's international position in a changing global context, the further deepening and completion of the EMU and, last but not least, further financial integration between all EU Member States.

⁵ An action plan with regulatory measures will be published in 2018.

⁶ An action plan in this area has also been announced by the Commission for 2018.

⁷ Proposal for a Directive of the European Parliament and of the Council amending Directive 2014/65/EU on markets in financial instruments and Directive 2009/138/EC on the taking-up and pursuit of the business of Insurance and Reinsurance (Solvency II) 537 COM(2017) 537 final.

⁸ See EESC opinion ECO/437 on "[Action plan on a capital markets union](#)", point 1.1. Not yet published.

⁹ [Conclusions of the European Council meeting of 22-23 June 2017](#).

¹⁰ European Parliament Resolution of 9 July 2015 on Building a Capital Markets Union. See <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0268+0+DOC+XML+V0//EN>.

- 3.3 The further financial integration referred to is particularly important since it facilitates and supports cross-border private risk-sharing. As proven by the recent crisis, it is necessary to make Member States more resilient to asymmetric shocks in times of crisis.
- 3.4 The CMU can also *"make a substantial contribution to consolidating the economic recovery, thereby helping to ensure growth, investment and jobs. This will benefit both the individual Member States and the EU as a whole. (...) This in turn should contribute to the desired increase in stability, security and resilience of both the economic and the financial system"*¹¹.
- 3.5 The Committee therefore welcomes the present proposals to strengthen and integrate the European supervisory mechanism, and the fact that they have been delivered quickly. Now it is time to implement them. Attention can be drawn to other previous initiatives which also contribute to these objectives, and on which the EESC has also commented in positive terms. These include the proposals for a more integrated supervisory mechanism for central counterparties¹² and the PEPP¹³, which provides for a key role for EIOPA.
- 3.6 As already stated, *"the Committee is pleased that supervision will be a key part of efforts to develop the CMU. **Supervision at European level** has a crucial role to play, both as regards **safety and stability** and when it comes to **achieving the desired market integration and eliminating obstacles, barriers and inequalities in the single market"***¹⁴. These objectives go to the heart of the context mentioned above and as a result should always be present and should take priority.
- 3.7 For the Committee, it is essential that the envisaged rules make a tangible and direct contribution to achieving the objectives and that they deliver beneficial results for all parties concerned in all Member States.
- 3.8 In this respect, the Committee endorses what is stated to this effect in the Communication, namely that *"it is crucial to strengthen the capacity of the European Supervisory Authorities to ensure consistent supervision and uniform enforcement of the single rulebook. This will support well-functioning capital markets by reducing barriers to cross-border investment, simplifying the business environment and reducing compliance costs for firms operating on a cross-border basis resulting from divergent implementation of the rules. From an investor's perspective, consistent supervision and uniform enforcement of the rules contributes to enhancing investor protection and the building confidence in capital markets"*¹⁵. Similar supervisory standards in all EU Member States are necessary in order to achieve these objectives.

¹¹ See EESC opinion ECO/437 on ["Capital Markets Union: Mid-Term Review"](#), point 1.3. Not yet published.

¹² See [OJ C 434, 15.12.2017, p. 63](#).

¹³ See opinion ECO/440, [A Pan-European personal pension product - PEPP](#). Not yet published.

¹⁴ See EESC opinion ECO/437 on ["Capital Markets Union: Mid-Term Review"](#), point 1.12. Not yet published.

¹⁵ Communication [COM \(2017\) 542 final](#), page 5.

- 3.9 When extending supervisory powers, it is also necessary to aim for the greatest possible clarity and legal certainty for all, both European and national supervisors, and the businesses under supervision. The planned control measures must be appropriate.
- 3.10 It is necessary to seek the right balance in the powers of national and European Supervisory Authorities. The priority aim is to enable cross-border transactions and operations to take place in the best possible conditions. Obstacles preventing this should be removed. In other cases, the possibility of retaining local supervision needs to be considered, particularly during the current build-up phase of the CMU and in view of the diversity of market operators, particularly the small ones. Proportionality and subsidiarity should, where possible, be taken into account. This also applies to local transactions, where national supervisory authorities are closer to the market. Regulatory arbitrage, duplication of supervision, specific national rules and gold-plating should be avoided as much as possible, particularly when they prevent or seriously impede the implementation of the CMU.
- 3.11 It is also necessary to seek a good balance between the possibility of offering cross-border financial services and instruments, which is very important (see cross-border private risk-sharing above), and the protection of investors and consumers. The importance of this is growing, with more and more transactions taking place "at a distance"¹⁶ instead of via the traditional face-to-face method. Ultimately, (potential) customers should be able to enjoy the same level of information and protection, irrespective of where the provider of the service (or instrument) is established and the way in which the transaction is handled.
- 3.12 European supervision must have a strong focus on the protection of consumers and investors. They must have more and better choice and greater protection. Risk-free basic products must therefore also be offered. Attention should be paid to ensuring coherence with other initiatives¹⁷ and the implementation of new regulations must not be detrimental to the consumer. Ultimately, the Committee believes, the aim must be for all stakeholders, including the supervisory authorities, to have more confidence in the markets. That confidence can also be boosted by moving towards more sustainable financing, in line with international activities and agreements.
- 3.13 Similarly, it is also important to keep the future in mind, so as to ensure that new developments and modern technologies, such as FinTech, can be applied in the financial environment. Their potential must be harnessed, but not at the expense of safety. A level playing field is needed for all operators, irrespective of the nature of their activities.
- 3.14 The extensive work done by the European Supervisory Authorities on the development of legislative standards must be highlighted and acknowledged. In this respect, it is important that in the future even greater efforts are made to achieve convergence and harmonisation, in order make best possible use of the funds available. Nor should the importance of proper application of European legislation be forgotten.

¹⁶ For example via the internet.

¹⁷ Reference can be made here, inter alia, to the Commission's recent Consumer Financial Services Action Plan: Better Products, More Choice. See EESC opinion INT/822, Consumer financial services, [OJ C 434, 15.12.2017, p. 51](#).

- 3.15 When developing these and future rules, inspiration should be drawn from the REFIT approach in this area: effectiveness and efficiency should be a primary consideration, along with seeking the most cost-effective way of achieving the desired results. REFIT keeps things simple, removes unnecessary burdens and adapts legislation without compromising on policy objectives.
- 3.16 In this context, strengthening the ability of the European Supervisory Authorities to carry out their own impact assessments could be considered, as this would give them the opportunity to analyse the implementation costs and efficiency of the standards they draw up, where possible taking account of the proportionality principle. For these studies, more extensive and more structured use could be made of various existing stakeholder groups, in order to gather knowledge and experience from the business community.
- 3.17 In order to be able to fulfil their remit properly, the European Supervisory Authorities need to be able to rely on the funds necessary to perform their tasks. Currently, these come partly from the EU budget and partly from national supervisors. Any amendment, including those aiming to make the private sector directly responsible for part of the costs for indirect supervision, should take fiscal discipline into account, and the double counting of transactions should be avoided. Under the current structure, financial entities already contribute to the financing of the European Supervisory Authorities through the contribution of their national supervisor. The financial entities' contribution to the national and European Supervisory Authorities must therefore be reallocated, and a further overall increase in supervisory costs should be avoided. Any subsequent changes should be based on the greatest possible degree of transparency, and rigorous control mechanisms need to be put in place. Proper control of overall resources also needs to be ensured. The financial sector should be appropriately involved in this.
- 3.18 Undoubtedly, these proposals represent a major step forward, but they are not yet the end point. The Committee endorses the statement on this in the recent reflection paper on the deepening of the EMU¹⁸, in particular that "*the gradual strengthening of the supervisory framework should ultimately lead to a single European capital markets supervisor*". The final objective is also put forward in the Five Presidents' Report¹⁹ of mid-2015.
- 3.19 The current proposals are based on a phased approach. This approach seems particularly appropriate, especially in the phase of constructing the CMU²⁰, and taking into account both the diverse situation and ambitions in the Member States, and the many global economic, technological and other policy challenges and developments that are emerging.
- 3.20 The Committee is also pleased that the proposals are based on the operational experience of the European Supervisory Authorities, the work done by the Commission and the recommendations of the European Parliament, as well as the intensive dialogue with all stakeholders and a broad public consultation with all interested parties. The Committee believes that this approach is

¹⁸ Document of 31 May 2017, p. 21. See https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_en.pdf

¹⁹ Document of June 2015, point 3.2, p. 14. See https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/5-presidents-report_en.pdf

²⁰ Thirty-eight further building blocks for the CMU to be in place by 2019 are listed in the Communication from the Commission on the Mid-Term Review of the Capital Markets Union Action Plan of 7 June 2017, [COM\(2017\) 292 final](#).

correct and appropriate. It makes it possible to obtain the best possible results, taking account of specific circumstances, which can draw on the broadest possible acceptance. It therefore explicitly suggests continuing to use the approach in the future, both to regularly review the rules, as well as when new steps are taken towards the final objective (see above).

- 3.21 At all times, the focus should be on creating a level playing field in EU financial markets, both in the euro area and for the other Member States. A level playing field should also be provided vis-à-vis other providers from outside the EU. This is only possible if the rules and supervision in force in those third countries pursue the same objectives as those in the EU.
- 3.22 The proposal to transfer certain supervisory powers in the area of insurance from national supervisors to the European level ties in with the desire to extend EU supervision of financial markets and thus contribute to the realisation of the CMU. This will contribute to greater supervisory convergence and a level playing field for all market participants.

Brussels, 15 February 2018

Georges DASSIS

President of the European Economic and Social Committee



Comité économique et social européen

ECO/441

Système européen de surveillance financière (SESF) – Réformes

AVIS

Comité économique et social européen

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), le règlement (UE) n° 1094/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), le règlement (UE) n° 1095/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), le règlement (UE) n° 345/2013 relatif aux fonds de capital-risque européens, le règlement (UE) n° 346/2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens, le règlement (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers, le règlement (UE) 2015/760 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme, le règlement (UE) 2016/1011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et le règlement (UE) 2017/1129 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé

[COM(2017) 536 final – 2017/0230 (COD)]

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers et la directive 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II)

[COM(2017) 537 final – 2017/0231 (COD)]

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1092/2010 relatif à la surveillance macroprudentielle du système financier dans l'Union européenne et instituant un Comité européen du risque systémique

[COM(2017) 538 final – 2017/0232 (COD)]

Rapporteur: **Daniel MAREELS**

Consultation	Conseil de l'Union européenne, COM(2017) 538 final: 23/10/2017, COM(2017) 536 final: 22/11/2017 et COM(2017) 537 final: 29/11/2017 Parlement européen, COM(2017) 538 final: 26/10/2017, COM(2017) 536 final: 16/11/2017 et COM(2017) 537 final: 16/11/2017
Base juridique	Articles 114 et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section spécialisée «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»
Adoption en section spécialisée	29/01/2018
Adoption en session plénière	15/02/2018
Session plénière n°	532
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	156/0/5

4. Conclusions et recommandations

- 4.1 Le CESE accueille favorablement les propositions de la Commission en faveur d'une surveillance plus approfondie dans l'union des marchés des capitaux (UMC), dont il approuve pleinement les objectifs. Non seulement ces propositions marquent une nouvelle étape importante dans les efforts visant à renforcer l'intégration et la convergence par un accroissement de la surveillance intégrée au sein de l'UMC, mais elles concourent également à la réalisation d'objectifs plus vastes.
- 4.2 En effet, elles apportent tout d'abord de nouveaux éléments en faveur de l'édification d'une union des marchés des capitaux au sein de l'UE, dont la réalisation rapide est hautement souhaitable. À son tour, cette UMC doit, avec l'union bancaire, contribuer à un nouvel approfondissement et à l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM). De manière plus générale, tout cela doit également aider à renforcer la position de l'UE et des États membres dans un environnement mondial en pleine évolution.
- 4.3 L'intérêt d'un bon fonctionnement de l'UMC ne doit pas être sous-estimé étant donné que cette dernière peut jouer un rôle important en matière de partage transfrontière des risques par le secteur privé. Celui-ci doit permettre aux États membres de développer une plus grande résilience aux chocs asymétriques en temps de crise. La réalisation d'un tel objectif nécessite que ces marchés soient sûrs, stables et résistants aux chocs. Une surveillance plus intégrée, au niveau tant microprudentiel que macroprudentiel, joue à cet égard un rôle fondamental.
- 4.4 Il est donc primordial et prioritaire de continuer d'ouvrir la voie à une augmentation des transactions transfrontières sur le marché, qui doivent pouvoir être réalisées en l'absence d'obstacles, d'entraves et d'inégalités aux niveaux national et autres, ainsi qu'à un moindre coût. Il est indispensable d'instaurer des conditions de concurrence équitables, dans lesquelles l'arbitrage réglementaire n'a pas sa place. Les entreprises doivent pouvoir exploiter plus efficacement et plus facilement les possibilités de financement en bénéficiant d'une réduction des coûts et des charges administratives auxquels elles sont confrontées.
- 4.5 De leur côté, les consommateurs et les investisseurs doivent disposer d'un choix plus vaste et de meilleure qualité ainsi que d'une plus grande protection. Pour le Comité, cela revient à dire en définitive qu'une plus grande «confiance» dans les marchés doit être un objectif pour toutes les parties prenantes, y compris les autorités de surveillance. Cette confiance peut aussi être alimentée en s'efforçant d'assurer un financement plus durable, conformément aux initiatives menées et aux accords conclus sur la scène internationale. Une telle démarche doit également se refléter dans le domaine de la surveillance.
- 4.6 Le nouvel environnement en matière de surveillance doit être caractérisé par la recherche permanente d'un maximum de clarté et de sécurité juridique pour tous. Il s'agit de trouver le juste équilibre dans la répartition des compétences entre autorités de surveillance nationales et européennes et, dans la mesure du possible, d'appliquer les principes de subsidiarité et de proportionnalité, en particulier au cours de la présente phase de mise en place de l'UMC et dans l'intérêt de la diversité des acteurs du marché, notamment les plus petits d'entre eux. Cela vaut

également pour les opérations locales. Dans le même temps, il convient de lutter contre les imprécisions, les chevauchements et autres situations dans le domaine de la surveillance qui empêchent ou contrarient sérieusement la réalisation de cette union.

- 4.7 Il s'agit également de garder un œil sur l'avenir, afin que les nouvelles évolutions et les technologies modernes telles que les technologies financières puissent, dans des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs, trouver également une application correcte et sûre dans l'environnement financier.
- 4.8 Durant la mise en place de la surveillance intégrée, il importe de tendre vers la convergence et l'harmonisation et, dans ce cadre, l'efficacité et l'efficacités doivent être des considérations primordiales, conformément à l'approche REFIT. Le renforcement de la capacité des autorités européennes de surveillance de réaliser leurs propres études d'impact peut s'avérer utile à cet égard. Parallèlement, la question des coûts doit également être largement prise en considération. Lorsqu'une partie des coûts est mise directement à la charge du secteur privé, il y a lieu de veiller à la discipline budgétaire et d'éviter les doubles prélèvements. Les éventuels changements doivent se faire de manière transparente et un contrôle adéquat sur les ressources globales est en tout cas recommandé. Il y a lieu d'y associer le secteur de manière appropriée.
- 4.9 Les avancées futures doivent, comme aujourd'hui, s'appuyer sur le dialogue et la concertation avec toutes les instances et parties concernées, ainsi que sur des consultations publiques ouvertes à tous les acteurs intéressés. Une telle approche est extrêmement importante pour le Comité puisqu'elle permet, face à des situations concrètes, de parvenir aux meilleurs résultats possibles, fondés sur l'accord le plus large possible.
- 4.10 Ces propositions constituent une étape importante, mais pas le point final. Pour le CESE, il convient de continuer d'œuvrer à la réalisation de l'objectif ultime que constitue une autorité commune de surveillance, telle qu'évoquée par ailleurs dans le «rapport des cinq présidents». Une fois les propositions actuelles concrétisées, il s'agira de poursuivre le travail de manière intelligente et constante, en tenant compte des points exposés ci-dessus.
- 4.11 Le Comité soutient pleinement la proposition consistant à transférer certains pouvoirs de surveillance en matière d'assurance des autorités nationales vers le niveau européen, contribuant ainsi à une plus grande convergence sur le plan de la surveillance et à l'instauration de conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché.

5. **Contexte**²¹

- 5.1 Concernant la mise en place d'une union des marchés des capitaux, l'on constate à l'heure actuelle que l'Europe dispose déjà d'une surveillance bancaire consistante grâce au mécanisme de surveillance unique au sein de l'union bancaire, auquel participent 19 États membres, tandis

²¹ Le présent texte s'inspire de plusieurs publications officielles, notamment du Conseil et de la Commission. Voir, entre autres, <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-13447-2017-INIT/fr/pdf> et http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-3308_fr.htm

que la surveillance des marchés des capitaux dans l'Union européenne se déroule, à quelques exceptions près, au niveau national.

- 5.2 Il est évident que cette situation n'est pas conforme aux principes qui fondent cette union des marchés des capitaux, et également l'union bancaire. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de l'intégration financière ne profitera pas seulement à l'UEM mais aussi à l'ensemble des États membres.
- 5.3 Dès lors que l'achèvement de l'UMC est une priorité de l'actuelle Commission européenne, les efforts consistent en premier lieu à mettre la surveillance davantage en conformité avec ses principes et l'intégration financière dans un environnement en mutation. Cela avait d'ailleurs déjà été annoncé dans le récent examen à mi-parcours de l'union des marchés des capitaux²².
- 5.4 Concrètement, la Commission a présenté le 20 septembre 2017 une communication²³ et trois propositions législatives visant à modifier deux directives et neuf règlements²⁴. Les mesures proposées s'appliquent à tous les États membres.
- 5.5 Ces propositions visent à renforcer et à approfondir l'intégration du cadre de surveillance actuel de l'UE, en particulier par les moyens suivants.
 - 5.5.1 Une meilleure coordination de la surveillance:
 - 5.5.1.1 en renforçant de manière ciblée, dans l'ensemble de l'UE, la surveillance macroprudentielle assurée par le Comité européen du risque systémique,
 - 5.5.1.2 en favorisant la convergence en matière de surveillance, par le renforcement des compétences existantes des autorités européennes de surveillance,
 - 5.5.1.3 en améliorant les procédures suivies par les autorités européennes de surveillance pour émettre des lignes directrices et des recommandations afin de refléter l'importance de ces instruments,
 - 5.5.1.4 en autorisant l'Autorité européenne des marchés financiers à recevoir directement des acteurs du marché des données relatives aux transactions, et
 - 5.5.1.5 en renforçant le rôle de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) dans la coordination de l'approbation des modèles internes de mesure des risques utilisés par les compagnies d'assurance et de réassurance.

²² Communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours du plan d'action concernant l'union des marchés des capitaux [COM\(2017\) 292 final](#).

²³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Renforcer la surveillance intégrée pour consolider l'union des marchés des capitaux et l'intégration financière dans un environnement en mutation, [COM\(2017\) 542 final](#).

²⁴ Voir https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/financial-supervision-and-risk-management/european-system-financial-supervision_fr#reviewoftheesfs

5.5.2 Une extension des pouvoirs de surveillance directe de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF):

5.5.2.1 les nouveaux domaines de supervision des marchés des capitaux concernent en particulier ceux dans lesquels la surveillance directe est en mesure de lever les obstacles transfrontières et de promouvoir une plus grande intégration du marché. Cette mesure peut être considérée comme une étape sur la voie d'une autorité de surveillance unique.

5.5.3 Une amélioration de la gouvernance et du financement des autorités de contrôle:

5.5.3.1 concernant la structure de gouvernance, une distinction est établie entre les compétences des autorités nationales et celles des autorités européennes de surveillance. Les premières continuent de définir les orientations générales et de statuer sur les questions de réglementation, tandis que les secondes se chargeront des décisions en matière de coordination des pratiques de surveillance axées sur l'UE.

5.5.3.2 En matière de financement, il s'agira de promouvoir la diversification. Outre les pouvoirs publics, l'objectif visé est que les opérateurs du secteur et les acteurs du marché fournissent une partie des fonds.

5.5.4 L'exigence à l'égard des autorités européennes de surveillance de tenir compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que de questions liées à la technologie financière, lorsqu'elles exécutent des tâches dans le cadre de leurs mandats respectifs:

5.5.4.1 dans un premier temps, le rôle des autorités européennes de surveillance dans l'appréciation des risques environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance sera clarifié et renforcé de manière à assurer la stabilité à long terme du secteur financier européen et les avantages pour une économie durable²⁵.

5.5.4.2 S'agissant de la technologie financière, il convient de permettre aux autorités de réglementation et de surveillance de se familiariser avec ces technologies et de développer de nouvelles réglementations et de nouveaux modes de surveillance, notamment en collaborant avec les entreprises de ce secteur²⁶.

5.6 En outre, une proposition²⁷ a été publiée, qui prévoit le transfert vers les autorités européennes de surveillance de certains pouvoirs de surveillance appartenant actuellement aux autorités nationales compétentes. Ceux-ci concernent principalement le secteur des assurances.

²⁵ Un plan d'action comportant des mesures réglementaires sera publié en 2018.

²⁶ Dans ce domaine également, un plan d'action de la Commission est annoncé pour 2018.

²⁷ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers et la directive 2009/138/CE sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II), [COM\(2017\) 537 final](#).

- 5.6.1 En ce qui concerne l'AEMF, il s'agit en substance de transférer le pouvoir d'agrément et de surveillance des prestataires de services de communication de données, ainsi que les compétences en matière de collecte de données dans ce domaine.
- 5.6.2 Concernant l'AEAPP, il s'agit de lui conférer un rôle plus important afin de contribuer à la convergence du contrôle dans le domaine des demandes visant à utiliser un modèle interne de mesure des risques, et d'introduire des modifications relatives à l'échange d'informations sur ces demandes, ainsi que la possibilité d'émettre des avis sur cette question et de contribuer au règlement des différends entre autorités de contrôle.

6. Observations

- 6.1 Les propositions de la Commission à l'examen s'inscrivent globalement dans le projet plus large de mise en place d'une union des marchés des capitaux, dont l'importance et l'actualité ne font aucun doute. À cet égard, le CESE est un «partisan résolu de cette union et prend une position ambitieuse en ce qui concerne sa réalisation». Sa réalisation rapide revêt une importance capitale²⁸. Du reste, le Conseil européen²⁹ et le Parlement européen³⁰ ont régulièrement appelé à œuvrer à l'achèvement de l'UMC.
- 6.2 De l'avis du Comité, il convient de replacer l'UMC dans le cadre plus large du positionnement international de l'Europe dans un contexte mondial en mutation, de l'approfondissement et l'achèvement de l'UEM et, non moins important, de la poursuite de l'intégration financière entre tous les États membres de l'Union.
- 6.3 Cette intégration revêt une importance particulière étant donné qu'elle facilite et favorise le partage transfrontière des risques privés. Comme l'a montré la crise récente, cela doit permettre aux États membres de développer une plus grande résilience aux chocs asymétriques en temps de crise.
- 6.4 En outre, *«l'union des marchés des capitaux peut contribuer de manière substantielle à consolider la reprise économique et, ainsi, être l'un des facteurs qui favorisent la croissance, l'investissement et l'emploi, et ce, au bénéfice tant de chacun de ses États membres en particulier que de l'UE dans son ensemble. (...) [L'intégration plus poussée] concourra à son tour à faire que le système économique, tout comme celui de la finance, deviendront, comme souhaité, plus stables, sûrs et résilients face aux chocs»*³¹.
- 6.5 Le Comité se félicite par conséquent des propositions actuelles visant à renforcer et intégrer le mécanisme européen de surveillance, et du fait qu'elles aient été formulées sans tarder. Il s'agit maintenant d'y donner suite. Il convient par ailleurs de rappeler d'autres initiatives antérieures contribuant elles aussi à ces objectifs, sur lesquelles le CESE s'est également prononcé

²⁸ Voir l'avis ECO/437 *«Union des marchés de capitaux: réexamen à mi-parcours»*, paragraphe 1.1. Non encore publié.

²⁹ [Conclusions du Conseil européen, 22-23/06/2017.](#)

³⁰ Résolution du Parlement européen du 9 juillet 2015 sur la construction d'une union des marchés des capitaux. Voir <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0268+0+DOC+XML+V0//FR>.

³¹ Voir l'avis ECO/437 *«Union des marchés de capitaux: réexamen à mi-parcours»*, paragraphe 1.3. Non encore publié.

favorablement. Citons notamment les propositions relatives à un mécanisme de surveillance plus intégré pour les contreparties centrales³² et celles relatives au PEPP³³, prévoyant un rôle important pour l'AEAPP.

- 6.6 Comme précisé précédemment, *«le Comité se félicite de la place centrale que la surveillance occupera dans les efforts destinés à déployer l'union des marchés des capitaux. Cette surveillance exercée au niveau européen a un rôle essentiel à jouer, tant pour ce qui est de la sécurité et de la stabilité que s'agissant de réaliser l'intégration des marchés telle que souhaitée et d'éliminer les obstacles, entraves et inégalités au sein de l'union des marchés des capitaux»*³⁴. Ces objectifs occupent une place centrale dans le cadre susmentionné et doivent, par conséquent, toujours prévaloir et être omniprésents.
- 6.7 Pour le Comité, il est primordial que les règles visées apportent une contribution concrète et directe à la réalisation des objectifs et produisent des effets positifs pour toutes les parties concernées et dans tous les États membres.
- 6.8 En ce sens, le Comité souscrit à ce qu'énonce la communication à cet égard, laquelle prévoit qu'il *«est crucial de renforcer la capacité des autorités européennes de surveillance à assurer une surveillance cohérente et une application uniforme du corpus réglementaire unique. Ces mesures soutiendront le bon fonctionnement des marchés des capitaux en réduisant les obstacles aux investissements transfrontières, en simplifiant l'environnement des entreprises et en réduisant, au bénéfice des entreprises qui mènent des activités dans plusieurs pays, les coûts de mise en conformité résultant de divergences dans la mise en œuvre des règles. Les investisseurs voient dans une surveillance cohérente et dans l'application uniforme du corpus réglementaire des facteurs qui contribuent à mieux les protéger et à rehausser leur confiance dans les marchés des capitaux»*³⁵. Pour atteindre ces objectifs, il y a lieu de mettre en place des normes de surveillance comparables dans l'ensemble des États membres de l'UE.
- 6.9 Dans le cadre de l'extension des pouvoirs, il importe également de s'efforcer de tendre vers la plus grande clarté et sécurité juridique possible pour tous, tant pour les autorités nationales et européennes de surveillance que pour les entreprises soumises à cette surveillance. Les mesures de contrôle prévues devront être adéquates.
- 6.10 Il y a lieu de trouver un juste équilibre entre les compétences des autorités nationales et européennes de surveillance. Il s'agit en priorité de créer les meilleures conditions possibles pour les transactions et les opérations transfrontières, et les obstacles qui les entravent doivent disparaître. Dans les autres cas, il convient d'examiner si le contrôle ne peut continuer à se faire au niveau local, d'autant plus que nous nous trouvons dans la phase de mise en place de l'UMC et compte tenu de la diversité des acteurs du marché, notamment les plus petits d'entre eux. Dans la mesure du possible, les principes de proportionnalité et de subsidiarité doivent être pris en considération. Il en va de même pour les opérations locales, pour lesquelles les autorités

³² Voir [JO C 434 du 15.12.2017, p. 63](#).

³³ Voir l'avis ECO/440 [«Produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle – PEPP»](#). Non encore publié.

³⁴ Voir l'avis ECO/437 [«Union des marchés de capitaux: réexamen à mi-parcours»](#), paragraphe 1.12. Non encore publié.

³⁵ Communication [COM\(2017\) 542 final](#), p. 5.

nationales de surveillance sont plus proches du marché. Il est nécessaire d'éviter autant que faire se peut l'arbitrage réglementaire, les doubles contrôles, les règles nationales spécifiques et la surréglementation, surtout lorsque cela gêne la réalisation de l'UMC ou l'entrave gravement.

- 6.11 Par ailleurs, il convient aussi de veiller à un bon équilibre entre, d'une part, la possibilité de proposer des services ou instruments financiers transfrontières, ce qui est très important (notamment eu égard au partage transfrontière des risques privés, voir ci-dessus), et, d'autre part, la protection des investisseurs et des consommateurs. Cela est d'autant plus important que de plus en plus d'opérations se déroulent à distance et non plus sous la forme d'un traditionnel «face à face»³⁶. À terme, les clients (potentiels) devraient pouvoir bénéficier d'un même niveau d'information et de protection et ce quels que soient le lieu où le fournisseur (du service ou de l'instrument) est établi ou les modalités de la transaction.
- 6.12 La surveillance européenne nécessite également de porter une grande attention à la protection des consommateurs et des investisseurs. Ceux-ci doivent disposer de choix plus vastes et de meilleure qualité ainsi que d'une plus grande protection. Il est donc indispensable que des produits de base dépourvus de risques soient également proposés. Il convient de veiller à la cohérence avec d'autres initiatives³⁷ et de s'assurer que la mise en œuvre de toute nouvelle réglementation ne pénalise pas les consommateurs. Pour le Comité, cela revient à dire en définitive qu'une plus grande «confiance» dans les marchés doit être un objectif pour toutes les parties prenantes, y compris les autorités de surveillance. Cette confiance peut aussi être alimentée en s'efforçant d'assurer un financement plus durable, conformément aux initiatives menées et aux accords conclus sur la scène internationale.
- 6.13 De la même manière, il s'agit également de garder un œil sur l'avenir, afin que les nouvelles évolutions et les technologies modernes telles que les technologies financières puissent trouver une application dans l'environnement financier. Leur potentiel doit être exploité, mais pas au détriment de la sécurité. Il est nécessaire d'établir des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs, quel que soit leur mode d'intervention.
- 6.14 Le travail considérable réalisé par les autorités européennes de surveillance en ce qui concerne la mise en place de normes législatives doit être souligné et apprécié. À cet égard, il importe de tendre, à l'avenir, encore davantage vers la convergence et l'harmonisation, afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles. De même, il convient de ne pas perdre de vue l'importance d'une application correcte de la législation européenne.
- 6.15 Dans le cadre de l'élaboration de ces mesures et de celles qui suivront, il convient de s'inspirer dans ce domaine de l'approche REFIT: l'efficacité et l'efficacité doivent être des considérations primordiales, ainsi que la recherche des moyens les moins coûteux de parvenir aux résultats souhaités. REFIT veille à la simplicité, supprime les charges inutiles et applique les règles sans préjudice de la réalisation des objectifs de la politique.

³⁶ Par exemple, par le biais de l'internet.

³⁷ Pensons notamment à cet égard au récent «Plan d'action relatif aux services financiers pour les consommateurs: de meilleurs produits, un plus grand choix», publié par la Commission européenne. Voir à ce sujet l'avis INT/822 du CESE sur le thème «Services financiers pour les consommateurs», [JO C 434 du 15.12.2017, p. 51](#).

- 6.16 Dans ce contexte, le renforcement de la capacité des autorités européennes de surveillance de réaliser leurs propres études d'impact pourrait être envisagé, étant donné que cela leur permettrait d'évaluer le coût de la mise en œuvre et l'efficacité des normes qu'elles élaborent. À cet égard, il convient, dans la mesure du possible, de tenir également compte du principe de proportionnalité. Pour la réalisation de telles études, il pourrait être fait appel encore plus largement et de manière structurelle à différents groupes de parties prenantes en vue de recueillir les connaissances et les expériences des entreprises.
- 6.17 Pour mener à bien comme il se doit leur mission, les autorités européennes de surveillance doivent pouvoir disposer des ressources nécessaires à l'exercice de leurs activités. À l'heure actuelle, celles-ci proviennent en partie du budget européen et en partie de leurs homologues au niveau national. Toute modification, visant notamment à mettre une partie des coûts liés à la surveillance indirecte directement à la charge du secteur privé, doit prendre en compte la discipline budgétaire et éviter les doubles prélèvements. Les entités financières contribuent d'ores et déjà, dans le cadre de la structure actuelle, aux ressources des autorités européennes de surveillance, par l'intermédiaire de la contribution de leur autorité nationale de surveillance. Il convient donc de redistribuer la contribution des entités financières aux autorités de surveillance nationales et européennes, et d'éviter une nouvelle augmentation générale du coût de la surveillance. Toute modification ultérieure devra reposer sur la plus grande transparence possible et prévoir la mise en place de mécanismes de contrôle rigoureux. Il convient également d'établir un contrôle adéquat sur les ressources globales, lequel devra aussi être exercé, de manière appropriée, par le secteur financier.
- 6.18 Ces propositions constituent sans aucun doute une étape importante mais pas encore le point final. À cet égard, le Comité souscrit à l'objectif énoncé dans le récent document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire³⁸, à savoir que «*le renforcement progressif du cadre de surveillance devrait aboutir à la mise en place d'une autorité européenne unique de contrôle des marchés de capitaux*». Cet objectif final est également formulé dans le «rapport des cinq présidents»³⁹ du milieu de l'année 2015.
- 6.19 Les propositions à l'examen se fondent sur une approche par étapes. Celle-ci semble particulièrement indiquée, surtout à l'heure actuelle, dans la phase de mise en place de l'UMC⁴⁰ et compte tenu, d'une part, de la situation et des aspirations différentes dans les États membres et, d'autre part, des nombreux défis et changements économiques, technologiques et politiques à venir dans le monde.
- 6.20 Le Comité se réjouit également de voir que les propositions s'appuient sur l'expérience opérationnelle des autorités européennes de surveillance, les travaux de la Commission et les recommandations du Parlement européen, ainsi que sur un dialogue étroit avec toutes les parties

38 Document du 31 mai 2017, p. 21. Voir https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_fr.pdf

39 Document de juin 2015, paragraphe 3.2., p. 14. Voir https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/5-presidents-report_fr.pdf

40 La communication de la Commission sur l'examen à mi-parcours du plan d'action concernant l'UMC (datée du 7 juin 2017) mentionne encore 38 composantes de l'UMC à mettre en place d'ici 2019, [COM\(2017\) 292 final](#).

prenantes et une large consultation publique de toutes les parties intéressées. Le CESE estime cette approche juste et indiquée. Elle permet en effet, en tenant compte des circonstances concrètes, de s'efforcer de parvenir aux meilleurs résultats possibles, fondés sur l'accord le plus large possible. Le Comité propose dès lors expressément de continuer à recourir à cette approche à l'avenir, tant dans le cadre de l'évaluation régulière de la réglementation que dans celui de l'adoption de nouvelles mesures en vue de la réalisation de l'objectif final (voir plus haut).

- 6.21 À tout moment, la création de conditions de concurrence équitables sur les marchés financiers de l'UE, tant au sein de la zone euro qu'à l'égard des autres États membres, doit être au cœur de la démarche. En outre, des conditions de concurrence équitables devraient également être définies vis-à-vis des prestataires de pays non membres de l'UE. Cela n'est possible que si la réglementation et la surveillance en vigueur dans ces pays tiers poursuivent les mêmes objectifs que celles de l'UE.
- 6.22 La proposition de transférer certains pouvoirs de surveillance dans le domaine des assurances des autorités nationales de surveillance vers le niveau européen s'inscrit dans la volonté d'élargir la surveillance par l'UE des marchés financiers et de contribuer ainsi à la réalisation de l'UMC. Elle contribuera à une plus grande convergence en matière de surveillance et à l'établissement de conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché.

Bruxelles, le 15 février 2018.

Georges DASSIS
Président du Comité économique et social européen
